



**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de**  
**BEUIL**  
Alpes-Maritimes

Le vendredi deux avril deux mille vingt et un, à 17h 00 à la Salle des Fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence du premier adjoint, Monsieur Jean-Louis COSSA.

Date de convocation 26.03.2021

**Etaients présents :** M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Monsieur François SCHULLER, conseiller municipal, M. Noel MAGALON, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal

Absents : M. Roland GIRAUD, Maire, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale.

Représentés : Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 02/04/2021.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Arnaud ROCHE

N°02.2021

**10 / DELIBERATION COMPLEMENTAIRE CONCERNANT LE PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES :**

En l'absence du Maire, le Premier Adjoint expose au Conseil Municipal qu'à la demande de la Trésorerie municipale, il est nécessaire de compléter la délibération n°03 du 14 septembre 2020 relative au paiement des heures supplémentaires.

En effet, la délibération du 14 septembre 2020 ayant été jugée incomplète par la trésorerie, il convient de la préciser en fixant la liste des cadres d'emplois et missions qui impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir valider la liste des emplois et missions ci-après qui seront susceptibles de générer le paiement d'heures supplémentaires :

GRADE	EMPLOI	FONCTIONS OU SERVICES
ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	SECRETAIRE SECRETAIRE ADMINISTRATIVE AGENT D'ACCUEIL
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE AGENT DE MAITRISE	AGENT TECHNIQUE POLYVALENT AGENT D'ENTRETIEN

Le Conseil Municipal,

Ouïe l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

VALIDE la liste des emplois et missions qui impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires

AR PREFECTURE

006-210600169-20210402-2021\_02\_10-DE  
Regu le 22/04/2021

VOTE :  
Pour : 12  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour le Maire empêché,  
Le Premier Adjoint

Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :



AR PREFECTURE

006-210600169-20210402-2021\_02\_10-DE  
Regu le 22/04/2021